

INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE LA BASTIDE-CLAIRENCE (64240)

CAHIER DES CLAUSES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

MISSION DE JUIN 2018 A JUIN 2019



Illustration : Dominique Duplantier



SOMMAIRE

1/ Contexte institutionnel et objectifs :.....	3
2/ descriptif de l'opération : un inventaire topographique	3
A) Présentation de l'aire d'étude	3
B) Les enjeux scientifiques	7
C) Modalités d'investigation et méthode retenue : l'enquête	8
E) calendrier prévisionnel (voir en annexe 2)	11
3/ Moyens scientifiques et techniques	11
4/ Suivi et évaluation.....	12
REFERENCES	13
Bibliographie	13
Archives.....	14
Webographie :	14
ANNEXES	15

1/ CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET OBJECTIFS :

UN PAS EN AVANT DANS UNE POLITIQUE PATRIMONIALE VOLONTARISTE

La commune de La Bastide Clairence considère le patrimoine de son territoire comme un élément essentiel de son identité et attache un intérêt majeur à sa préservation et à sa valorisation. Sa prise en compte est donc primordiale dans ses politiques territoriales.

En effet, une longue tradition de mise en valeur témoigne de l'intérêt de la commune et de ses habitants pour l'histoire et le patrimoine. En 2012, l'anniversaire des 700 ans de la fondation de la bastide a été largement célébré avec des manifestations donnant vie au patrimoine à travers une riche programmation culturelle. Egalement, le projet de candidature de la commune pour l'obtention du label national de « Centre Culturel de Rencontre », démontre la vive implication des habitants¹ pour faire vivre cette bastide à travers la culture, notamment en mettant l'accent sur le patrimoine culturel immatériel (PCI).

En matière d'urbanisme, les impératifs d'une évolution maîtrisée et équilibrée occupent une part importante des réflexions actuelles de la municipalité. Les évolutions futures doivent s'effectuer dans le respect des héritages historiques, par l'identification des éléments remarquables du patrimoine. Cette démarche permettra à la fois de donner du sens à l'existant tout en permettant les évolutions d'une manière raisonnée, en respectant ce qui fait l'identité de ce territoire. En lien avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le service territorial de l'architecture et du patrimoine de la DRAC, le projet d'inscription du territoire de la commune en « Site Patrimonial Remarquable » en cours de préparation, nécessitera une connaissance détaillée de tous les éléments patrimoniaux présents dans la commune. Ce travail aidera à définir les enjeux du plan de gestion du territoire, et avec celui-ci, ce seront les orientations qui seront prises à l'avenir sur le plan urbanistique à La Bastide Clairence qui se dessineront.

Ainsi, afin de constituer un socle de connaissances sur l'ensemble de son territoire, la commune de La Bastide Clairence a fait le choix de s'engager dans une démarche d'Inventaire de son patrimoine. Cet engagement de la municipalité rejoint les orientations de la Région Nouvelle Aquitaine en direction des territoires. La convention passée entre La Bastide Clairence et la Région Nouvelle-Aquitaine en mai 2018 a permis le recrutement d'une chargée d'étude. La mission durera une année, du 11 juin 2018 au 10 juin 2019, et la chargée d'étude sera supervisée par un chercheur du SRPI tout au long de l'opération.

2/ DESCRIPTIF DE L'OPERATION : UN INVENTAIRE TOPOGRAPHIQUE

A) PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE

L'aire d'étude est inscrite dans les limites administratives de la commune de La Bastide Clairence, située dans l'arrondissement de Bayonne. La commune d'une superficie de 2 339 ha, regroupe un millier d'habitants permanents. Les chiffres de l'INSEE de 1982 donnaient 219 résidences principales, mais aussi une trentaine de résidences secondaires. Ces chiffres s'élèvent au recensement de 2015 à 410 résidences principales et 105 résidences secondaires, dont 395 « maisons ».

¹ Une association, regroupant différents partenaires publics, des villageois ainsi que la compagnie Lagunarte (initiateur du projet), s'est créée pour obtenir ce label et devenir ensuite une coopérative à objet culturel.

Si l'inventaire est contraint dans les limites de cette commune, il conviendra de prendre en considération les réseaux et influences concernant son aire géographique et culturelle à plus grande échelle.

-CONFIGURATION GEOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE, SITUATION ET SITE : UN BOURG DE FONDATION DANS UN PAYSAGE D'HABITAT DISPERSE

Le bourg est implanté le long du versant d'une butte sur la rive droite de la rivière Joyeuse ou Aran, à l'endroit où celle-ci forme un coude (voir une représentation du territoire sur un extrait de la carte IGN – annexe 1). Cette rivière prend sa source dans le mont Ursuya et se jette dans l'Adour, en amont d'Urt. Un autre cours d'eau traverse la commune, l'Arberoue, ainsi que son affluent Jouan de Pès. Outre ces cours d'eau, la commune est baignée de zones humides, comprenant un marais (Enhors-Cendrillon).

En plus du bourg établi dans la zone nord-ouest du territoire, la commune comprend aussi plusieurs quartiers répartis sur les collines environnantes, les principaux étant « La Côte » à l'ouest, « Lassarade » au centre, « Pessarou » au sud-est, « Le Tournon » à l'est, et « La Chapelle » au nord-est. Ils forment des noyaux d'habitation intercalaires entre le bourg et les fermes isolées. Le paysage est dominé par les landes propices à l'activité d'élevage, ainsi que par de petits espaces boisés. La commune présente un paysage vallonné caractéristique du piémont pyrénéen.

La situation entre les deux aires culturelles basques est gasconne, et la singularité d'une bastide peuplée, à l'origine, par des populations exogènes, ont souvent amené à caractériser ce territoire comme « enclave gasconne au Pays Basque ». Une approche toponymique confirme en effet une majorité de noms gascons tandis que les noms à consonnance basque se retrouvent plutôt en périphérie, en limites d'Ayherre et Hasparren. Ce territoire formait en effet une pointe à l'extrémité septentrionale du Royaume de Navarre, dans ce qui était la « Merindad de Ultrapuertos », qui correspond aujourd'hui à la province basque de la Basse Navarre.

-PERIODISATIONS ²

En 1284 est érigée au nord du bourg actuel, la « Nau Peciada », maison forte marquant la limite entre le duché d'Aquitaine et le Royaume navarrais. Dans un contexte de tension territoriale, un souci de consolidation et de contrôle des limites de ce royaume a incité les puissants à la création de villes neuves, jouant alors un rôle militaire. Mais ici, cet objectif se double d'un intérêt économique : privée par la Castille de son accès à la mer par le Guipúzcoa dès 1250, la Navarre trouve en ce lieu une implantation stratégique : situé au bord de la Joyeuse, affluent de l'Adour, à l'endroit où le cours d'eau devient navigable, il offre la possibilité d'aménager un port fluvial. Cette disposition a été décisive dans le choix d'implantation de la localité et dans son développement, en lien avec le port de Bayonne, alors en plein essor.

Pour conforter ce premier avant-poste, une ville neuve est fondée en 1312 par Louis de Navarre (futur roi de France sous le nom de Louis X le Hutin). Cette création à laquelle fut donnée le

² Cette partie historique a essentiellement été documentée dans les ouvrages : Darnere F., Higounet Charles (dir.) *Labastide-Clairence au XIVe siècle*, Université de Bordeaux, 1969 et Lalanne Guy (dir.) *La Bastide Clairence*, Association Jakintza, Ciboure, 2018.

nom de « Clarenza » (ou Clarence, ou Clerence, ou Clairence...) participe du phénomène de création urbaine au Moyen Âge, à une période où les bastides se multipliaient dans la région, avec Hastingués, bastide de fondation anglaise en 1289, et La Bastide--Villefranche, bastide béarnaise en 1292. La création de La Bastide Clairence fut suivie trois mois après, le 12 septembre 1312, de la création par le même roi Louis de Navarre d'une deuxième bastide navarroise située à Echarrí-Aranaz, à l'ouest de Pampelune, pour défendre la frontière contre les incursions des castillans, témoignant de l'intérêt défensif de ces nouveaux établissements.

La Bastide Clairence est construite sur les terres de la paroisse d'Ayherre, sur le territoire d'Arberoue, et se trouve rapidement peuplée par une population d'origine gasconne. Elle se trouve alors à la jonction entre deux aires culturelles et linguistiques : gasconne et basque. Elle est dotée d'une charte organisant sa construction et régissant son organisation. Cette charte aurait été copiée sur le modèle de celle de Rabastens. Elle octroie à ses habitants des privilèges (ce sont des hommes libres) mais, surtout, elle insiste sur la vie économique (marché hebdomadaire et foire biannuelle). La place centrale est représentative de cette entreprise de planification urbaine et affiche clairement la vocation économique de ce bourg. L'église Notre-Dame, érigée dès 1315, est consacrée par l'évêque de Pampelune. Elle surplombe l'axe central de la bastide, au-dessus de la place des Arceaux, légèrement décentrée. Cet axe traversant le bourg pouvait servir à la redistribution des marchandises, en direction de Saint-Palais et Saint-Jean-Pied-de-Port. C'est d'ailleurs autour de cet axe que se concentre l'habitat avec la plus grande densité en deux noyaux, celui du bourg et celui du hameau de Pessarou.

Avec la création de cette ville neuve et l'arrivée de nouvelles populations exogènes, des conflits éclatent entre les populations locales et les « bastidots ». Ils sont rapidement réglés par un bornage précis établissant, entre 1319 et 1321, des limites qui sont celles de la commune actuelle.

Au cours des XIV^e et XV^e siècles, les troubles consécutifs à la guerre de Cent Ans, ainsi que des vagues d'intempéries, de famines et d'épidémies entraînent de graves crises de dépeuplement. Au XVI^e siècle, la Navarre au sud de Pyrénées passe sous la couronne de Castille, la Basse Navarre dont fait partie La Bastide-Clairence et alors tout ce qu'il reste du royaume navarrais ; elle est peu à peu intégrée au Royaume de France.

La vocation de terre d'accueil de cette localité se confirme avec l'arrivée au XVII^e siècle d'une communauté de « marchands portugais ». Ces juifs venant du bourg de Saint-Esprit fuyaient un conflit avec les notables de Bayonne. Ils sont alors protégés par les ducs de Gramont et se réfugient le long des voies fluviales de l'Adour. Le cimetière israélite sera l'un des seuls témoins de cette présence à La Bastide-Clairence.

En 1789, en adhérant à la nouvelle constitution française, La Bastide-Clairence quitte définitivement la Navarre pour être incorporée à la France. Après les tumultes de la Terreur, les habitants n'ont cessé de se préoccuper de la conservation et de la valorisation de leur patrimoine autant à travers des actes individuels (entretien des façades, maintien du mobilier privé), que collectifs avec les actions des associations (Esperantza, Prou Aski, Clarenza...), de la mairie (partenariats avec CAUE, liens étroits avec l'ABF) ou encore de l'Office de Tourisme (médiation). Ce travail d'inventaire est donc aujourd'hui l'héritier de cette tradition de sauvegarde du patrimoine et de sa valorisation.

-LES FORMES DU BATI

DEUX MODES D'HABITATS CONTRASTES ET TEMOINS DE DIFFERENTS COURANTS

La dichotomie est évidente entre l'urbanisme de la bastide, régulier, et l'habitat dispersé alentours, d'apparence inorganique : ce bourg, très ordonné mais excentré sur le territoire communal, contraste avec les constructions rurales de la campagne environnante. Cet habitat plus dispersé, est composé d'une part, d'anciennes fermes ou de résidences plus ou moins récentes. D'autre part, il faut aussi insister sur ces hameaux caractérisés par une place concentrant autour d'elles un habitat structuré à la manière des bourgs, tels que les quartiers de La Chapelle et de Pessarou.

Le bourg de La Bastide Clarence, de par sa fondation, est une construction planifiée selon un plan axial et un parcellaire en lanières orthonormé. Ce type d'urbanisme est caractéristique d'un courant de planification urbaine représentatif d'une époque et de la région. Au sein de l'ensemble des bastides du Sud-Ouest, différents partis pris sont notables. Évidemment, même en suivant une certaine régularité, des adaptations topographiques sont visibles sur ce plan. Son axe central suivant la pente de la colline et débouchant vers le « Pont de port » sur la Joyeuse témoigne du rôle majeur de cette rivière aux fondements de cette bastide. La structure « en damiers » de la bastide est remarquablement conservée et on peut lire dans son plan les dispositions consignées dans la charte fondatrice : chaque famille reçoit une « plaza » d'environ 7 à 8 mètres de façade (la portée d'une poutre) avec obligation de bâtir une maison et un jardin attenant (« cazalot »), donnant ce profil de parcelles « en lanières ». Les maisons sont édifiées de part et d'autre des deux rues principales (Notre-Dame et Saint-Jean-Passemillon), les îlots sont recoupés toutes les dix maisons de venelles transversales.

Des édifices bâtis dès les XIV^e et XV^e siècles subsistent toujours aujourd'hui, mais les modifications et reconstructions successives ont éclipsé les traits les plus anciens. Cela est notamment visible dans le bourg, avec des façades témoignant de remaniements importants au cours de l'époque moderne, avec une certaine recherche de régularité, de symétrie, par la place importante accordée à la pierre rythmant et structurant les façades. Cela est également vrai dans l'habitat rural, plus dispersé mais parfois conservant des formes plus irrégulières d'apparence plus anciennes. Les structures d'origines ont été conservées malgré les remaniements et les juxtapositions d'annexes au fil du temps, témoignages dans le bâti des apports des différentes époques.

Quelques éléments ont été reconnus pour leur intérêt patrimonial et ont bénéficié d'un régime de protection. Quatre éléments sont protégés au titre de Monuments Historiques. Trois sont inscrits : l'ancien cimetière juif depuis 1988³, l'église Notre-Dame-de-l'Assomption en 1996⁴, et l'ancien Jeu de Paume, actuel trinquet depuis 2011⁵. Un élément de patrimoine mobilier est

³ Voir fiche de la notice sur la base Mérimée :

http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VA_LUE_1=PA00084415

⁴ Voir la fiche de la notice sur la base Mérimée :

http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VA_LUE_1=PA00084416

⁵ Voir fiche de la notice sur la base Mérimée :

http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VA_LUE_1=PA64000078

classé : il s'agit du tableau « Vierge et l'Enfant Jésus honorés par saint Jean-Baptiste, saint François-d'Assise et deux saints », visible dans l'église paroissiale⁶.

Quant au bourg, il bénéficie d'une protection plus étendue, étant reconnu site classé depuis 1942. Un périmètre de protection permet la préservation de l'aspect des édifices et le maintien d'une certaine unité. Les principes d'urbanisme mis en œuvre ces dernières années s'inscrivent dans la continuité et en cohérence de ces premières mesures de protection, avec une gestion raisonnée des nouvelles constructions. Ces principes se traduisent notamment par l'aménagement de lotissements concentrant l'habitat contemporain dans des zones n'ayant un impact visuel que limité sur le paysage du village.

- CHOIX DE L'OBJET D'ETUDE

UNE BASTIDE REPRESENTATIVE D'UN COURANT REGIONAL RICHE DE PARTICULARITES

Cette bastide a été plusieurs fois un objet d'étude pour sa structure et son histoire ; cependant, une étude systématique s'impose afin de comprendre cette commune dans sa globalité.

Ainsi, l'étude portera tout d'abord sur le bourg : l'enquête devra déterminer son organisation, les édifices avec leurs façades ainsi que leur intérieur. Ensuite le travail portera sur les hameaux avec les quartiers environnants, pour continuer avec les fermes et édifices isolés. Enfin, une étude sur le mobilier de la propriété publique sera effectuée.

Enfin, le patrimoine culturel immatériel (PCI) sera un élément à prendre en compte dans ce territoire où les gestes font le lien avec le passé. La forte concentration d'artisans dans le village a marqué son image qui se définit aussi par ses activités. Ces pratiques, tout comme la mémoire collective, la transmission orale et les rituels devront être pris en compte dans l'étude du patrimoine architectural et mobilier car ils sont intrinsèquement liés : nous ne pouvons comprendre un objet sans en connaître son usage. Cet aspect de l'étude reste cependant secondaire, en complément du travail d'inventaire architectural et mobilier.

B) LES ENJEUX SCIENTIFIQUES

Cette étude intervient à la suite des travaux menés par nombre d'érudits locaux et d'historiens. A ce titre, il convient de déterminer la plus-value qu'apportera ce travail d'inventaire.

La situation limitrophe de La Bastide Clairence, entre deux provinces historiques du Labourd et de la Basse-Navarre, ainsi que la culture gasconne, ont pu déterminer des spécificités architecturales. Les différents apports sont à rechercher afin de voir dans quelle mesure les influences se seraient hybridées.

L'intérêt premier de ce travail réside dans la nature systématique de l'inventaire et dans la constitution d'une documentation normalisée, fiable et mise à la disposition du public, des élus et des techniciens de l'urbanisme et du patrimoine. Le bourg ayant été très étudié, il convient d'effectuer une mise à niveau de la documentation et d'en proposer une synthèse. Les approches qui en ont été menées jusqu'à présent s'étant surtout concentrées sur l'analyse des façades ou l'organisation de la bastide, la démarche d'inventaire se focalisera sur l'étude plus

⁶ Voir fiche de la notice sur la base Palissy :

http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/palissy_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PM64000491

approfondie de l'organisation interne des édifices du bourg ainsi que leurs équipements (escaliers, cheminées, évier, etc.), éléments actuellement sous-documentés.

L'apport de ce travail pour la partie rurale sera aussi inédit : cette étude pourra apporter un regard renouvelé sur cet habitat, à la fois dans une perspective locale et régionale. Les fermes seront donc examinées avec attention pour établir les typologies de la maison rurale et mieux en comprendre les évolutions, les changements de fonctions et d'activités, la manière dont ces espaces sont habités et leur adaptation...

Les relations entre le bourg et les quartiers dispersés devront également être étudiées, afin de déterminer quelles ont été les interactions entre ces deux formes d'habitats, quelles ont été les références communes entre formes urbaines et rurales, les influences réciproques et les complémentarités.

C) MODALITES D'INVESTIGATION ET METHODE RETENUE : L'ENQUETE

La méthode normalisée de réalisation de l'inventaire préconisée à l'échelle nationale est détaillée dans « Principes, méthode et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel ».

La finalité de l'enquête est bien la connaissance du patrimoine comme outil au service des politiques publiques et pour l'enrichissement des documents d'urbanisme en cours ou à venir, dans le périmètre communal.

L'enquête d'inventaire sera réalisée de façon topographique et systématique, parcelle après parcelle, édifice après édifice. La phase préliminaire de recherche documentaire interviendra dès la prise de poste, les approfondissements et les dépouillements d'archives seront menés parallèlement à la poursuite du travail de terrain.

- ETAT DES CONNAISSANCES, RECHERCHE DOCUMENTAIRE PREALABLE, EXPLOITATION.

Les études monographiques sur le village⁷ sont nombreuses et actualisées : entre mémoires et ouvrages collectifs la documentation est riche et variée et permettra de commencer en ayant rapidement une vue d'ensemble.

Concernant l'étude archivistique, une commission archives s'est formée en 2017 dans le but de mener à bien un travail d'inventaire et de classement des archives contemporaines. Celles-ci concernent la période de 1680 à 2012. Elles se situent au 2^e étage de la mairie, leur accès sera donc facilité lors de ce travail. Quant aux archives départementales, elles sont réparties entre deux pôles départementaux : celui de Bayonne regroupe tout ce qui concerne les archives des communes du Pays Basque, tandis qu'à Pau, se trouvent les archives de la préfecture et hypothèques. Des déplacements seront donc à prévoir vers les deux pôles. Enfin, d'autres archives pourront nous intéresser, celles de la confrérie de Saint-Nicolas, une confrérie religieuse assistant les familles bastidotes aux moments d'inhumer leurs morts. Ces archives regroupent des archives paroissiales de l'Ancien Régime, et font mention des maisons de la famille concernée. La plupart des archives de la commune ont été étudiées notamment pour l'étude toponymique, l'étude directe sera donc moins longue et fastidieuse même si l'on devra les reconsidérer sous l'angle de la documentation pour l'inventaire.

⁷ Voir la bibliographie.

En 2012, un partenariat entre la commune de La Bastide Clairence et le CAUE des Pyrénées-Atlantiques a été conclu pour qu'une étude et des relevés des façades des maisons du bourg soient menés. Ceux-ci devaient déboucher sur la création d'une fiche individualisée de chaque maison en caractérisant son architecture, en l'analysant mais aussi en prescrivant des préconisations quant à l'évolution qui pourrait être suivie en cas de travaux. Ce travail n'a malheureusement pas pu aboutir et la mairie n'a donc pas de rendu pour le moment.

Dernièrement, un travail commandé par la communauté des communes d'Hasparren, ayant demandé à une commission de chaque village d'étudier la toponymie, a été rendu en ce début d'année 2018. La commission s'étant beaucoup investie dans ce travail, le résultat mené sur toute la commune est tout à fait complet et sera un document très utile pour mener à bien cet inventaire. En effet il regroupe les différents noms qui ont pu être attribués aux maisons, avec des datations vérifiées à partir de l'analyse des archives. Les contributeurs de cette mission seront d'importantes personnes-ressources sur le terrain.

-ENQUETE DE TERRAIN, PRODUCTION ET TRAITEMENT DES DONNEES

ENQUETE DE TERRAIN

La méthode d'investigation retenue n'est pas le recensement (qui nécessiterait une procédure d'identification exhaustive du bâti existant), mais bien une approche de type « inventaire topographique », reposant sur le principe « repérage/sélection ». Il s'agit donc de sillonner le territoire de façon systématique, carte et cadastre en main, afin de déterminer le corpus d'édifices repérés. L'ensemble du bâti dans le territoire doit donc être vu, afin de déterminer ce qui rentre dans le champ de l'enquête patrimoniale. Les éléments et ensembles retenus seront enregistrés dans des grilles de repérage par type de bâti, puis reportés sur support numérique. Toutes les entités patrimoniales repérées seront photographiées. Afin de ne pas alourdir le travail de traitement des dossiers, le nombre de photographie par entité sera limité, entre 1 et 5 photos (vue générale, d'ensemble et de détails), sauf exception (édifice menacé de destruction par exemple). Les éléments patrimoniaux jugés susceptibles de nécessiter une couverture photographique professionnelle seront signalés dès cette phase, pour permettre une programmation des campagnes.

L'enquête n'étant pas thématique, les éléments repérés peuvent appartenir à toutes les catégories de patrimoine : architecture religieuse, commémorative, défensive, domestique, agricole, architectures publiques, patrimoine artisanal et industriel, etc., tant dans les agglomérations que dans le territoire rural de la commune. Toutefois, une attention particulière sera portée au bâti vernaculaire, domestique et agricole, quantitativement le plus présent dans le territoire. L'inventaire s'attachera à déterminer l'organisation générale des bâtiments ruraux, entre logis et dépendances agricoles (granges, étables, poulaillers, hangars...) qui seront également qualifiées. Les modes de mise en œuvre des matériaux, et plus particulièrement du pan de bois, seront également détaillées.

Le patrimoine lié aux activités économiques du territoire, qu'il soit artisanal ou industriel, souvent fragile et parfois à l'abandon, doit faire aussi l'objet d'une attention particulière sur le terrain.

Le repérage depuis la voie publique est un minimum dans le bourg, mais il sera indispensable de visiter un nombre significatif de maisons afin d'affiner la typologie des demeures et de constituer une documentation de référence sur les éléments de structure, de distribution et de confort des maisons de la bastide (escaliers, cheminées, évier, charpentes). Pour la partie rurale de la commune, il sera nécessaire de pénétrer dans les propriétés privées afin de voir les

différentes élévations des bâtiments. Là encore, la visite des intérieurs des maisons et de leurs dépendances devra être effectuée dès que l'opportunité se présentera.

Les bornes chronologiques théoriques d'un inventaire topographique sont fixées entre 400 après J-C et un terminus ante quem de 30 ans avant la réalisation de l'opération, soit les années 1990. A l'intérieur de ces limites, l'inventaire est cependant sélectif, ce qui implique que toute œuvre incluse dans le cadre spatio-temporel sera vue mais que seuls les éléments présentant un intérêt patrimonial suffisant seront retenus. Les édifices dénaturés, dont la structure ancienne n'est plus suffisamment lisible, seront exclus du repérage. Selon la méthode de l'inventaire topographique, parmi les édifices repérés, les plus représentatifs (*typicum*) ou ceux présentant un caractère exceptionnel (*unicum*) feront l'objet de dossiers d'étude plus approfondis.

Sur le terrain, afin de mener cet inventaire topographique, une approche la plus exhaustive possible sera adoptée.

Ainsi, dans un premier temps un repérage sera effectué, à l'aide d'une grille permettant de consigner une première description brève et systématique. Suite à cet inventaire de tous les éléments visibles sur le terrain, une première sélection sera nécessaire, avec une argumentation justifiant de tout ce qui en sera écarté. Pour certains édifices un simple repérage sera suffisant, tandis que d'autres, d'un intérêt patrimonial plus important, auront besoin d'une étude plus approfondie.

Un relevé photographique sera réalisé afin d'illustrer cette étude et de conserver des documents de l'aspect actuel de ces éléments, ces photographies devront être la plus représentative possible tout en étant précise quant aux caractéristiques relevées.

Lors de ce travail de terrain, les rencontres avec les habitants seront à prévoir afin de pouvoir aborder l'habitat dans son intégralité, en comprendre l'organisation interne et peut-être identifier des éléments mobiliers de fort intérêt patrimonial.

ENREGISTREMENT, ORGANISATION DOCUMENTAIRE ET TRAITEMENT DES DONNEES

Le traitement des données recueillies sera sans doute la partie la plus longue, étant donnée la quantité d'informations qui sera collectée : celle-ci devra être organisée, analysée et traitée avec soin. Après ce premier travail de traitement, une saisie dans l'outil de production de dossiers électronique de l'Inventaire devra être réalisée pour chaque élément ou ensemble étudié. Cette base de données permettra à terme d'enrichir une synthèse communale, qui sera le rendu final de ce travail d'inventaire. Il présentera la commune dans son intégralité avec toutes ses caractéristiques, ses éléments patrimoniaux, ainsi que des études monographiques et collectives. Les photographies devront également être de bonne qualité et indexées pour illustrer les dossiers électroniques et alimenter la photothèque numérique du SRPI.

Les données seront consignées sur le terrain dans des grilles de repérage papier. Ces grilles comporteront les champs de la base de données architecture dite « Mérimée », ainsi que des champs complémentaires spécifiques à l'opération. Ces données sont destinées, pour partie, à alimenter l'outil de dossiers électronique « GERTRUDE ». Les photographies réalisées dans le cadre de l'opération doivent aussi alimenter la photothèque « AUGUSTIN ». Outre les dossiers d'ensembles et individuels, d'édifices sélectionnés pour leur caractère exceptionnel ou représentatif, un dossier de présentation de la commune devra être ouvert afin de proposer une synthèse sur le patrimoine communal. Des dossiers de synthèse (dossiers collectifs et

thématiques) devront également être ouverts sur l'architecture religieuse, castrale, domestique, artisanale, etc., afin de caractériser le patrimoine du territoire par famille d'édifices (par exemple un dossier collectif des maisons et des fermes de la commune). Un traitement statistique et spatial des données de repérage collectées permettra d'appuyer l'analyse et d'objectiver le commentaire.

Les données « à la parcelle » pourront être mobilisables dans les documents d'urbanisme, de même que les dossiers de synthèse communaux et les dossiers individuels produits dans l'outil Gertrude (procédure d'export de données).

-RESTITUTION, DIFFUSION, VALORISATION DES RESULTATS

Après relecture et validation des dossiers d'étude par le SRPI, la restitution de la documentation constituée dans le cadre de l'enquête se fera en juin 2019, avec la mise en ligne des dossiers électroniques sur la plateforme internet dédiée de la région Nouvelle Aquitaine.

Elle sera accompagnée d'une présentation publique destinée aux habitants, qui permettra de restituer les résultats de la recherche et de sensibiliser la population à la sauvegarde du patrimoine.

La diffusion se fera également avec, selon les souhaits de la municipalité, la création de fiches individuelles des principales maisons de La Bastide Clairence. Destinées à l'usage de la commune, elles synthétiseront les caractéristiques des maisons, en présenteront une analyse et donneront des préconisations pour orienter les habitants en cas de travaux, en lien avec l'ABF.

A terme, ce travail sera une base pour une valorisation du patrimoine dans un projet global porté par la commune avec différents objectifs pour l'avenir :

- La création d'un Site Patrimonial Remarquable en lien avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque, qui permettra d'orienter les plans d'urbanismes de la commune en protégeant son patrimoine.

- La valorisation par le biais du spectacle vivant, avec la candidature au label entre Culturel de Rencontres, qui ferait rayonner les politiques culturelles « bastidotes » sur tout le territoire, mettant en valeur notamment le Patrimoine Culturel Immatériel.

E) CALENDRIER PREVISIONNEL (VOIR EN ANNEXE 2)

3/ MOYENS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

PERSONNEL ET COMPETENCES

Une chargée d'inventaire a été recrutée à partir du lundi 11 juin, pour cette mission d'un an. Elle sera formée et accompagnée par un chercheur du SRPI de la région Nouvelle-Aquitaine comme le définit la convention passée entre la Région et la commune. Une formation à Bordeaux sur les outils informatiques nécessaires à la saisie des dossiers électroniques sera dispensée, ainsi qu'une formation à l'étude du patrimoine mobilier, par un chercheur du SRPI également. Une sortie aux archives départementales sera organisée également en commun afin de d'apprendre à aborder ce type de documentation.

Une formation courte sur les techniques de la photographie serait nécessaire afin d'optimiser le volet illustration de cet inventaire, avec des documents photographiques de qualité.

Pour les rencontres avec les habitants, le sens du relationnel est indispensable, aussi bien au moment des réunions publiques, que lors des sorties sur le terrain. La communication à travers les différents canaux de diffusion de la mairie sera à mettre en place, avec dès le départ la rédaction d'un article sur le bulletin municipal. Un article sera à rédiger sur le site officiel de la commune ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le maire accompagnera également la chargée d'inventaire, et les élus municipaux concernés par la mission accompagneront le travail d'étude, tout en envisageant les perspectives en termes de protection du patrimoine et de valorisation qui en découleront.

MOYENS TECHNIQUES

Bureau au sein de la mairie, équipé d'un ordinateur portable avec connexion internet. La bibliothèque municipale avec la Bibliothèque départementale de prêt.

Les archives municipales sont directement consultables en mairie, elles ont été inventoriées et classées. L'étude toponymique est également disponible en mairie.

Un appareil photo et un trépied seront mis à disposition pour le travail de terrain, afin d'illustrer l'inventaire.

4/ SUIVI ET EVALUATION

COMITE DE SUIVI SCIENTIFIQUE

L'assistance méthodologique et technique ainsi que la formation de la chargée d'étude sera apportée par le SRPI de la région Nouvelle-Aquitaine.

Outre un suivi scientifique et technique assuré par le SRPI, une réunion d'étape à mi-parcours, en présence du maire de La Bastide Clarence et des élus concernés par la mission, du chef de service du SRPI et du conservateur en charge du suivi de l'opération, permettra de faire le point sur l'avancée du programme et d'infléchir les objectifs et les orientations du CCST si nécessaire. Cette réunion devra se tenir à La Bastide Clarence, entre les mois de décembre 2018 et janvier 2019.

REFERENCES

BIBLIOGRAPHIE

Altuna Josphe, *Les bastides du Béarn et du Pays Basque*, Col. Les bastides du Sud-Ouest, Diagram, Toulouse, 1997.

Berdoy Anne et Cazes Jean-Paul, *La Bastide-Clairence(64) De la maison forte d'Arberoue à la bastide de Clairence*. CCS Patrimoine (rapport commandé par la mairie en 2009).

Berdoy Anne, Cazes Jean-Paul. « La construction de la "maison d'Arberoue" par les rois de Navarre (1283) ». *Annales du Midi*, Editions Privat, n°125 (283), pp.453-462, 2013.

Cartier Claudine, Chaplain Catherine (et al.) *L'inventaire topographique Guide*, Inventaire Général, Paris, 1991.

Cuzacq René, *Les origines légendaires de La Bastide Clairence : Basses Pyrénées, La Bastide Clairence est-elle une colonie de Rabastens-de-Bigorre ?* J. Lacoste, Mont-de-Marsan, 1953.

Darnere F., Higounet Charles (dir.) *Labastide-Clairence au XIVE siècle*, Université de Bordeaux, 1969.

Dufourcq Pierre, *Quelques étapes de l'Histoire de Labastide Clairence*, La Bastide Clairence, 1990.

Dufourcq Pierre, *La Bastide Clairence, 700 ans d'Histoire*, Bardos, 1990.

Etcheverry-Ainchart, Hurel Alexandre (dir.), *Dictionnaire thématique de culturel & civilisation basque*, Editions Pimientos, Urrugne, 2004.

Force Pierre, Adot Lerga Álvaro, Dufourcq Pierre, « Nuevas villas e inmigración en la Navarra medieval. El Fuero fundacional de La Bastide Clairence (1312) », in *Príncipe de Viana*, n°257, 2013.

Fortún Luis Javier, « Las ordenanzas de Ultrapuertos de 1341 », in *Príncipe de Viana* n°42 p. 265-274, 1981.

Herreros Lopategui Susanna, *Las tierras navarras de Ultrapuertos (siglo XII-XVI)*, Gobierno de Navarra, Pamplona, 1998.

Ivain Jeannette, Massary (de), Xavier, *Système descriptif de l'architecture*, Coll. Documents et Méthodes, Editions du Patrimoine, Paris, 1999.

Joly Marianne, « Labastide-Clairence, bourg frontière », *Ekaina*, n°46, p.142-152. Juin 1993.

Lalanne Guy (dir.) *La Bastide Clairence*, Association Jakintza, Ciboure, 2018.

Les archives nous racontent...La Bastide Clairence sous la Révolution. Extraits des délibérations des Conseils de ville et des Conseils municipaux, Mairie de La Bastide-Clairence, 2012.

Lévi Albert, *Les vestiges de l'espagnol et du portugais chez les israélites de Bayonne : Le cimetière de La Bastide Clairence*, Imprimerie Courier, Bayonne, 1936.

Martinez Sopena Pascual, Urteaga Mertxe, « Las villas nuevas medievales del suroeste europeo », *Boletín Arkeolan*, n°14, Centro de Estudios e Investigaciones Historico-Arqueologicas, Irun, 2006.

Massary Xavier, Coste Georges, *Principes, méthode et conduite de l'inventaire général, Documents & méthodes*, Editions du patrimoine, Paris, 2007.

Montiton, *Monographie de La Bastide Clairence*, Biarritz, 1912.

Moutche Gérard, *Que disent les maisons basques*, Editions Atlantica, Biarritz, 2010.

Nahon Gérard « Inscriptions funéraires hébraïques et juives à Bidache, La Bastide Clairence et Peyrehorade », Extr. *Revue des études juives*, T. CXXX, Londres, 1971.

Perouse de Montclos Jean-Marie, *Architecture, description et vocabulaire méthodiques*, Editions du Patrimoine, réédité en 2011.

Régnier, Jean-Marie, « Maisons de Labastide-Clairence aux XVII et XVIIIe siècles », *Ekaina*, n°10, Juin 1984, p.104-112.

Régnier, Jean-Marie, « Registres paroissiaux conservés aux archives communales de Labastide-Clairence », *Ekaina*, n°9, Mars 1984, p.55.

Rémy Annie, Viron-Rochet Anne-Claire, *Système descriptif de l'illustration, Documents et Méthodes*, Editions du Patrimoine, Paris, 1999.

Zabalza Seguí, A., "Tierras de penumbra. Frontera y comercio en la Navarra del siglo XVII (1600-1650)" in *Circulation des marchandises et réseaux commerciaux dans les Pyrénées, XIIIe-XIXe siècles*. Université de Toulouse-Le Mirail, 2005, pp. 307-322. Disponible en ligne : <http://dadun.unav.edu/bitstream/10171/36110/1/26.%20Tierras%20de%20penumbra.pdf>

ARCHIVES

Après un premier tour d'horizon de la documentation archivistique disponible, les recherches en archives se concentreront sur le dépouillement des archives communales, et notamment les registres de délibérations du Conseil municipal.

Concernant les archives départementales, les dépouillements porteront prioritairement sur les séries contemporaines classées : séries O, E dépôt et Fi pour les documents figurés. Des recherches plus approfondies pourront être menées dans les fonds d'archives de l'Ancien Régime ou dans des fonds d'archives privées pour documenter des éléments précis (séries C, E, G, H et J).

Les cadastres anciens serviront également de support d'étude, l'exploitation des états de section et des registres d'augmentations et de diminutions (série 3 P) permettant de renseigner un édifice particulier ou d'effectuer des traitements statistiques.

Des recherches ponctuelles pourront aussi être entreprises dans d'autres dépôts, en fonction de l'existence de fonds spécifiques permettant de documenter tel ou tel élément ou ensemble patrimonial de la commune.

WEBOGRAPHIE :

<https://www.cadastre.gouv.fr/>

<http://earchives.le64.fr/>

<https://gallica.bnf.fr/>

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

<http://inventaire.aquitaine.fr/>

<http://mairie.labastideclairence-pays-basque.com/>

<https://remonterletemps.ign.fr/>

ANNEXES

Annexe 1 : Extrait de la carte IGN

Carte IGN sur le Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/limites-administratives>



Annexe 2

Résidences principales en 2015 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2013	396	100,0
Avant 1919	152	38,5
De 1919 à 1945	28	7,2
De 1946 à 1970	29	7,4
De 1971 à 1990	70	17,7
De 1991 à 2005	86	21,8
De 2006 à 2012	29	7,4

- Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Annexe 3 : Calendrier prévisionnel de l'opération d'Inventaire

	Documentation	Recensement	Inventaire quartiers	Inventaire bourg	Saisie des fiches	Rédaction Synthèse	Valorisation
Juin 2018							
Juillet 2018							
Août 2018							
Septembre 2018							
Octobre 2018							
Novembre 2018							
Décembre 2018							
Janvier 2019							
Février 2019							
Mars 2019							
Avril 2019							
Mai 2019							
Juin 2019							

Annexe 4

SCHEMA SIMPLIFIE D'ORGANISATION DOCUMENTAIRE (A TITRE D'EXEMPLE ; LIENS DOSSIERS GERTRUDE) :

